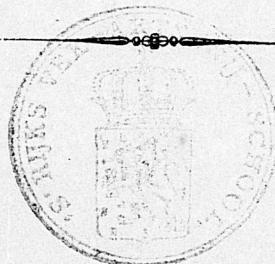


663

DE
L'INOCULATION
DE LA
PLEUROPNEUMONIE EXSUDATIVE
DES
BÉTES BOVINES.

RÉFUTATION DES RAPPORTS

DE LA
Commission Officielle Belge,
PAR
Le Docteur WILLEMS.



HASSELT,
IMPRIMERIE DE H.-J. CEYSENS, RUE DU DÉMER.

1858.

Diergen.
C.663



BIBLIOTHEEK
DIERGENEESKUNDE
UTRECHT

RIJKSUNIVERSITEIT TE UTRECHT



2671 692 2

INFO-11

DE

C 2663.

L'INOCULATION

DE LA

PLEUROPNEUMONIE EXSUDATIVE

DES

BÊTES BOVINES.

—♦—

RÉFUTATION DES RAPPORTS

DE LA

Commission Officielle Belge,

PAR

Le Docteur WILLEMS.



HASSELT,

IMPRIMERIE DE H.-J. CEYSENS, RUE DU DÉMER.

—
1858.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Cette brochure renferme quatre documents officiels, ayant tous rapport aux entraves apportées à la solution de la question de l'inoculation par la Commission officielle belge instituée pour étudier la valeur de ce procédé.

Ces documents sont :

- 1^o Une requête adressée à la Chambre des Représentants, sous la date du 16 mars 1858 ;
- 2^o Une lettre adressée à Monsieur le Ministre de l'intérieur sous la date du 6 septembre 1857, en réponse au 4^{me} rapport de la Commission ;
- 3^o Une idem, sous la date du 24 octobre 1857, en réponse au rapport de M. Verheyen sur l'inoculation en Frise ;
- 4^o Une idem, en date du 3 février 1858, consacrée spécialement à établir le mauvais vouloir que la Commission précitée a apporté dans l'accomplissement de sa tâche.

I.

A MM. les Président et Membres de la Chambre des Représentants.

Messieurs,

Parmi les questions intéressant la richesse nationale qui ont été portées jusqu'ici devant la Chambre des Représentants, il en est une qui y a rencontré, à diverses reprises, de vives sympathies et de chaleureux défenseurs : c'est celle de l'inoculation de la pleuropneumonie de l'espèce bovine, ce fléau désastreux pour l'agriculture qui, aujourd'hui, grâce à ce procédé, a presqu'entièrement disparu dans notre pays.

Or, Messieurs, il se passe, parmi nous, — dans le monde officiel, — à propos de cette question d'un si grand intérêt, des choses réellement déplorables, que mon devoir est de signaler aux mandataires de la nation, et que ceux-ci jugeront peut-être dignes de leur plus sérieuse attention.

J'ai confié, Messieurs, ma découverte au Gouvernement belge, en 1832.

Dès qu'elle a été connue à l'étranger, on s'est empressé de nommer des

Commissions chargées de l'examiner, partout où la maladie sévissait (en France, en Hollande, en Prusse, en Italie, etc.)

Ces Commissions se sont mises à l'œuvre, et depuis assez longtemps déjà, elles ont formulé leurs conclusions, *toutes favorables à l'inoculation.*

Je citerai spécialement, parmi elles, la Commission du pays qui était peut-être le plus intéressé à connaître la valeur réelle de l'inoculation, parce qu'il est le plus riche en bétail et que la maladie y faisait le plus de ravages : — la Hollande. — Cette Commission, dans trois rapports successifs, *a proclamé l'excellence de l'inoculation, comme moyen préservatif de la pleuropneumonie.* En outre, presque tous les vétérinaires, tous les détenteurs de bétail se sont ralliés à ce sentiment ; des Sociétés d'Assurances contre la mortalité du bétail ont rendu obligatoire cette pratique pour leurs Membres, et les Etats députés de la Hollande méridionale ont créé une commission ayant pour mission de propager l'inoculation, en la faisant gratuitement, et en accordant des primes d'encouragement aux vétérinaires et aux éleveurs.

D'un autre côté, nous voyons, dans notre pays, tous les agriculteurs, tous les industriels dont le bétail était décimé par le fléau, recourir depuis plus de cinq ans à l'inoculation et en proclamer hautement les bons effets. Et vous avez entendu, Messieurs, à votre séance du 1^{er} février 1856, M. le Ministre de l'Intérieur déclarer que « l'invention du docteur » Willems a été examinée dans la plupart des pays qui nous entourent ; » qu'elle a été accueillie partout avec beaucoup de faveur par les » hommes spéciaux qui s'occupent de ces matières, que dans divers » pays, des Commissions ont été chargées de l'étudier, et, en général, » que les expériences qui ont été faites lui ont été favorables. »

Et bien ! Messieurs, cette question, étudiée à l'étranger avec zèle et conscience, et menée aujourd'hui à bonne fin, cette question n'a pas encore abouti en Belgique ! ...

Comment s'expliquer cette anomalie ?

C'est que l'inoculation a rencontré dans notre pays un mauvais vouloir, une force d'inertie que je vous dénonce hautement, Messieurs, car, les preuves abondent ; un fait devrait suffire, d'ailleurs, pour vous convaincre de ce que j'avance : c'est le contraste que présente la Belgique avec la France, la Prusse, la Hollande, l'Italie, etc. En effet, on doit se demander ceci : « Alors que dans ces pays la question est résolue, comment ne l'est-elle pas dans la patrie de l'inventeur ? » A cela, Messieurs, je réponds sous hésiter que là elle a été étudiée en dehors de toute question de personnes, et qu'en Belgique, le contraire a eu lieu, malheureusement.

Cette assertion, Messieurs, je me hâte de la justifier.

La Commission nommée en 1852, après s'être montrée *systématiquement hostile* à l'inoculation, a dû être dissoute en 1855, par la raison qu'il était nécessaire d'appeler l'élément pratique à se prononcer aussi. Mais dans la nouvelle Commission on est parvenu à faire rentrer les hommes qui, dans l'ancienne, s'étaient montrés les plus acharnés contre ma découverte, qui l'ont condamnée *a priori*, et ont même publié contre elle des écrits qui les obligent à persévéérer dans cette voie hostile.

Aussi, ces membres ont-ils cru qu'ils étaient là pour faire triompher leurs théories, et ils ont agi en conséquence. De sorte, Messieurs, que je puis dire que tout ce qui a été fait en Belgique a été en réalité dirigé *contre l'inoculation*. On semble s'être préoccupé uniquement de chercher des armes pour la combattre, et les armes n'ont pas même toujours été loyales, comme le prouvent les rapports que vous avez entre les mains, et qui ont reçu une publicité que l'on a résusée à mes réponses, comme si l'attaque seule devait se produire et la réfutation rester inconnue, dans une question d'intérêt public.

Du reste, Messieurs, ces vérités ont retenti plusieurs fois dans votre enceinte même ; je n'en suis donc ici que l'écho.

En effet, l'honorable M. Rodenbach n'a-t-il pas dit, à la séance du 19 avril 1855 : « Que lorsque des hommes qui consacrent des capitaux immenses à engraisser le bétail, viennent déclarer que l'invention dont il s'agit est éminemment utile, il ne comprend pas pourquoi une Commission, composée de vétérinaires, d'hommes peut-être très-savants, repousse ce système ; mais incarnés, sans doute, dans leur profession, ils en veulent conserver tous les profits et s'obstinent à lutter contre les faits. »

M. le comte de Renesse n'a-t-il pas ajouté dans la séance du même jour : « Que la nouvelle Commission aurait dû être composée de personnes nouvelles, n'ayant pas siégé dans la première Commission, dont les rapports paraissent plutôt hostiles au procédé de l'inoculation ; qu'elle n'aurait surtout pas dû comprendre des membres de la première Commission qui, par leurs écrits et par leurs paroles, se sont fortement prononcés contre l'inoculation ; qu'il est à craindre que cette Commission, comme la première, plus ou moins influencée par les membres qui se sont constamment montrés défavorables à la belle invention de M. le docteur Willems, ne produise encore aucun résultat.... »

L'honorable M. Faingart n'a-t-il pas dit aussi : « Qu'il trouve absurde, que les Commissions de médecins et autres qui ont été consultées

» depuis six ans, ne se soient pas plus empressées d'éclairer le pays sur
» cette importante question. »

En outre, deux hommes qui font autorité dans la science, M. Didot, directeur de notre École Vétérinaire, et M. le docteur Daumerie, vice-président de la Société Centrale d'Agriculture, n'ont-ils pas dit à l'Académie de Médecine, le premier à la séance du 28 octobre 1854 : « Que la Commission belge n'a rien fait jusqu'à présent pour éclairer la question ; que la recherche de la vérité dans les questions de cette nature exige des travaux et des études auxquels on paraît peu disposé à se livrer en Belgique ; qu'heureusement d'autres pays ont compris les avantages de l'inoculation, surtout au point de vue de la richesse agricole, que là, on s'est livré à d'admirables travaux, qu'on a expérimenté, et que l'on est arrivé à des résultats à peine connus dans la patrie de M. Willems ; que nous possédons les résultats obtenus en France, en Italie, en Allemagne, et certes, que personne aujourd'hui ne saurait être assez déraisonnable pour prétendre que l'inoculation est une chimère. »

Le second, à la séance du 31 mars 1855 : « Que la Commission, dont les antipathies pour le procédé Willems sont généralement connues... a paru avoir un but autre que celui vers lequel elle devait tendre ; que ce but, il oserait le faire connaître, car quand la grande voix de la vérité se fait entendre, toute considération humaine doit se taire.... que les membres de la Commission dans la plupart des expériences qu'ils ont faites, ont travaillé, non à éclairer la question, non à la résoudre, mais bien à l'embrouiller et à la rendre insoluble. »

Vous voyez, Messieurs, qu'il est vrai de dire qu'une découverte de la plus haute importance, et dont l'Europe s'est émue, a été, en Belgique, l'objet de la plus grande hostilité de la part de ceux-là même qui devraient la propager.

Il y a, Messieurs, dans ce rapprochement, quelque chose qui vous frappera, j'en suis convaincu, quelque chose de blessant pour le sentiment national, quelque chose surtout de très-nuisible à nos intérêts matériels les plus vitaux, car, en maintenant le doute dans les esprits, on entrave une pratique reconnue salutaire et il en résulte des dommages considérables pour l'agriculture.

Je n'ai pas hésité, Messieurs, à vous signaler franchement le mal : il réside dans certaines *influences bureaucratiques* qui me sont personnellement hostiles, et qui, malgré le bon vouloir manifeste de plusieurs Ministres, sont parvenues à tromper leur religion et à composer les Com-

missions officielles de personnes qui se sont déclarées *à priori* contre l'inoculation et tiendront toujours à ne pas se déjuger.

Vous êtes convaincus, Messieurs, j'en suis sûr, que ce n'est pas ainsi qu'on arrivera à la découverte de la vérité, et j'ose espérer que vous ferez en sorte qu'une Commission, composée d'éléments impartiaux, soit appelée à se prononcer sur une question dont vous appréciez l'importance et que de mesquines passions cherchent à enterrer en Belgique, sous prétexte de sage *lenteur*, — comme si les savants et les praticiens des Commissions officielles étrangères pouvaient être accusés d'étourderie, pour s'être prononcés depuis longtemps. Tout cela, Messieurs, cache mal le mauvais vouloir que je vous signale à la face du pays, dans l'espoir que vous daignerez y mettre un terme, en secondeant les bonnes intentions de M. le Ministre de l'Intérieur.

Du reste, Messieurs, j'ai l'honneur de vous communiquer copie de trois lettres adressées au Gouvernement en réponse aux divers rapports de la Commission qui vous ont été distribués.

Agréez, Messieurs, les sentiments de haute estime et de complet dévouement de

Votre très-humble et très-respectueux serviteur,

D^r WILLEMS.

Hasselt, ce 16 mars 1858.

II.

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Bruxelles.

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement, dans la question de l'inoculation de la pleuropneumonie, ne recherche que la vérité, et à ce titre il doit encourager la discussion des faits qui se produisent, de quelque part qu'ils viennent. C'est cette conviction qui m'a porté souvent à relever ce que je croyais erroné, et qui me porte encore aujourd'hui à vous adresser quelques rectifications dont est susceptible le quatrième rapport de la Commission établie par vous pour l'examen de cette question, sur laquelle la lumière ne peut se faire que si tous ceux qui la suivent avec conscience et attention n'apportent leur contingent de faits et d'observations. — Je manquerais donc à mon devoir envers le gouvernement et envers le pays, Monsieur le Ministre, si je me taisais quand j'ai des choses vraies et utiles à dire sur ce point d'un si haut intérêt social, et qui est l'objet de tant de sollicitude de votre part.

Mon but, M. le Ministre, n'est pas d'examiner dans tous ses détails le rapport qui vient de vous être adressé; ce serait là une œuvre trop vaste; je veux seulement placer en regard de quelques assertions capitales de

la Commission, des faits appuyés de preuves officielles et qui, en détruisant ces assertions, amènent ainsi des conclusions toutes contraires à celles qui en ont été tirées.

Sans parler, M. le Ministre, de la confusion et de l'incertitude qui règnent dans le rapport, je pourrais vous faire remarquer l'absence de toute mention des inoculations pratiquées en grand nombre chez les principaux industriels du pays, tels que MM. Wittouck, Vanden Daele, Claes de Lembecq, etc., ainsi que la relégation aux annexes de différents faits très-importants et tout en faveur de mon système, et surtout les faits observés et consignés par des membres de la Commission eux-mêmes; mais je passe à des choses plus importantes.

Comment s'expliquer, M. le Ministre, que la Commission conclue de l'ensemble des faits qui lui ont été transmis par MM. les vétérinaires : « Qu'il est impossible d'affirmer, d'après tout ce qui précède, si cette vertu prophylactique existe réellement, » alors que sur 3,613 inoculations pratiquées *avec succès*, citées au rapport officiel, seize bêtes seulement ont contracté la pleuropneumonie; et sur 312 inoculations faites *sans succès*, trente bêtes sont devenues malades, en y ajoutant même les faits relatés hors de l'enquête par MM. Vaes et Vancutsem. Ce dernier fait devrait être retranché du rapport puisqu'il est contesté par M. Van Volsem lui-même comme je le prouverai plus loin.

Évidemment, M. le Ministre, c'est là un des résultats les plus brillants; car d'après les expériences officielles des Commissions française et hollandaise, d'après l'observation des praticiens les plus expérimentés, d'après les faits même cités dans le document officiel dont il s'agit, la pleuropneumonie, abandonnée à son cours ordinaire, atteint les animaux dans une proportion *de trente à quarante pour cent*, tandis que d'après les expériences consignées au rapport, les bêtes inoculées *avec succès* ne sont plus devenues malades que dans la proportion *d'un demi pour cent*, et toutes ces bêtes cependant se trouvaient exposées à la contagion dans des foyers épidémiques!

Le résultat de l'enquête instituée par MM. les Membres de la Commission a donc donné des résultats tels qu'on ne peut guère en espérer de plus favorables de l'emploi de quelque remède que ce soit, tant en médecine vétérinaire qu'en médecine humaine. Ainsi, l'administration de la quinine contre les fièvres intermittentes, du mercure contre la syphilis, l'usage du vaccin contre la variole, etc., n'ont jamais donné des résultats aussi remarquables.

Avant d'abandonner cet exposé de faits, cités par la Commission, et si éminemment favorables au système de l'inoculation, je dois faire remarquer

que, dans beaucoup de cas, la pleuropneumonie a régné épizootiquement, puisqu'elle a fait environ un tiers de victimes dans les troupeaux envahis, et il n'est certes alors plus étonnant que la pleuropneumonie cesse ses ravages sans que l'on inocule, car toutes les bêtes disposées à contracter la maladie en ont été victimes.

M. le Rapporteur a donc parfaitement raison, d'après tout ce qui précède, quand il dit : « Que tous les vétérinaires qui ont fait un grand nombre d'inoculations sont partisans du système, tandis que ceux qui lui sont contraires sont précisément les médecins vétérinaires qui ont peu ou pas pratiqué cette opération. »

A la page 12 du rapport, il est rendu compte de trois documents nouveaux concernant l'inoculation et publiés à l'étranger. Or, M. le Ministre, la Commission était saisie d'une vingtaine de documents officiels et très-importants, parus depuis la dissolution du corps qu'elle remplace. Vous vous demanderez, j'en suis sûr, comment il se fait qu'il n'y ait trace dans le rapport que de *trois* de ces pièces. Parler de ce qui a eu lieu à l'étranger pour ne dire qu'une partie de ce qui s'y passe réellement, c'est là une omission extrêmement grave dans un document qui a pour but d'éclairer le Gouvernement et le pays.

A la même page du rapport, il est dit, M. le Ministre : « Si à Hasselt la disparition de l'épidémie a coïncidé avec l'application de l'inoculation, il n'en a pas été de même dans d'autres parties du pays. Ainsi dans les Flandres, dans le Hainaut, dans la province de Namur nous la voyons disparaître sans l'emploi d'aucun moyen prophylactique..... Nous croyons que l'influence de l'inoculation n'a rien à voir dans ce fait de pathologie générale. »

C'est là une erreur, M. le Ministre, déjà commise pas l'ancienne Commission, mais réfutée par moi à l'aide de chiffres officiels, et que l'on doit être surpris de voir reproduire aujourd'hui. En effet, tout le monde sait qu'au moment où l'inoculation a été préconisée, la pleuropneumonie régnait en Belgique avec tant d'intensité qu'elle n'avait jamais fait plus de victimes qu'en 1852. Dès cette année l'inoculation est employée, chez tous les grands industriels, dans tous les foyers épizootiques, et peu après nous remarquons sa période de déclin qui a continué jusqu'à ce jour. Du reste, un document officiel tout nouveau me servira pour prouver à l'évidence que la nouvelle Commission est, comme l'ancienne, en contradiction avec les faits qui nous sont fournis par le Ministère de l'Intérieur, car je lis ce qui suit à la page 307 et les précédentes du Tom IX (1857) du *Bulletin du Conseil Supérieur d'Agriculture* :

« Récapitulation des sommes payées de 1851 à 1855 pour animaux abattus par suite de maladies contagieuses : »

Années.	Bêtes à cornes.	Sommes payées, pour les bêtes bovines.
1851	1,805	fr. 129,968 70
1852	2,035	160,371 73
1853	1,251	99,745 61
1854	844	66,947 72
1855	706	66,842 89

« On voit par ces révélés, est-il dit dans le document officiel cité, que la dépense a diminué depuis quelques années d'une manière très sensible, par suite de la décroissance de la pleuropneumonie exsudative. »

Et j'ajoute que l'État, d'après ce relevé officiel, paie par année près de cent mille francs de moins en frais d'indemnités qu'en 1852.

Pour ce qui concerne la ville de Hasselt et la province de Limbourg, je démontrerai également par des chiffres puisés dans les bulletins du Conseil Supérieur d'Agriculture que là, pas plus que dans le pays entier, la pleuropneumonie n'était à sa période de déclin en 1852, et que par conséquent la pratique de l'inoculation a beaucoup à voir dans le fait de pathologie générale de la disparition de l'épidémie.

Le nombre des bêtes reconnues officiellement atteintes de la pleuropneumonie, s'est élevé

en 1847 pour la province	44;	pour la ville	25
» 1848	,	66;	,
» 1849	,	64;	,
» 1850	,	196;	,
» 1851	,	226;	,
» 1852	,	324;	,
» 1853	,	149;	,
» 1854	,	133;	,

Voilà des chiffres authentiques, et il est clairement démontré par là que la pleuropneumonie était, en 1852, à sa période d'augment à Hasselt, dans la province de Limbourg comme dans tout le royaume.

Nous rencontrons encore, Monsieur le Ministre, une autre erreur grave dans cette partie du rapport où il est dit que la pleuropneumonie disparaît là où on n'inocule pas, comme là où cette pratique est mise en usage, et on cite notamment les Flandres et le Hainaut.

C'est le contraire qui est vrai, car dans les Flandres on a beaucoup inoculé, et si la maladie n'y sévit plus comme autrefois, c'est précisément parce que l'on y a soumis le bétail à l'inoculation. Voici, pour preuve,

ce que l'on peut lire dans un document officiel, le *Bulletin du Conseil Supérieur d'Agriculture*, Tom VII, 2^{me} partie 1854. p. 181.

« La méthode du docteur Willems, y est-il dit, pour l'inoculation de la pleuropneumonie exsudative a été appliquée avec beaucoup de succès sur le bétail; aussi cette maladie contagieuse a beaucoup diminué d'intensité; depuis l'introduction de cette mesure préventive, l'on ne rencontre plus que quelques cas isolés et, dès l'apparition du fléau, les propriétaires d'un animal atteint s'empressent de faire inoculer tout le bétail sain; aucune autre maladie contagieuse n'a survécu. »

D'après le même Bulletin, Tom IX p. 289, il y a eu encore 428 cas de maladie en 1854 et 364 en 1855 dans la Flandre Orientale, et à la page 290 du même bulletin il est dit : « (en 1855) l'espèce bovine est toujours assez éprouvée dans le Hainaut, par la pleuropneumonie épizootique qui se ralentit quelquefois, mais qui ne cesse jamais, et qui, dans le moment actuel, sévit encore dans les environs de Mons. »

On voit donc par là que si la pleuropneumonie règne moins actuellement qu'autrefois dans les provinces citées au rapport, ce changement favorable dans l'état sanitaire du bétail est dû uniquement à l'influence de l'inoculation prophylactique.

On ne rencontre, M. le Ministre, dans tout le document officiel, qu'une seule expérience concluante contre le système d'inoculation; c'est celle par laquelle la Commission termine son exposé de faits et qui a eu lieu chez MM. Van Volsem à Hal.

Or, ces honorables industriels contestent l'exactitude des faits cités au rapport officiel concernant leurs étables, et sous la date du 26 août dernier ils ont eu l'obligeance de me communiquer la copie du rapport qu'ils ont adressé à la Commission de la pleuropneumonie et qui est en opposition évidente avec les faits relatés par celle-ci, de sorte que le seul argument que la Commission oppose à la pratique de l'inoculation se trouve ainsi détruit. La voici :

« Hal, le 2 juin 1857.

» MONSIEUR VERHEYEN,

« En réponse à votre honorée du 17 mai écoulé, par laquelle vous nous demandez le résultat de l'inoculation faite sur nos bestiaux pendant l'année 1855-56 :
» Pendant l'année 1855, cinq cent quatre-vingt bêtes ont été engrais-

» sées dans nos étables, et parmi ce nombre cinq cent quarante-deux ont
» été inoculées, sept sont parties malades, deux ont été abattues, pour
» cause d'engorgement causé par l'inoculation, une est morte du même
» mal; trente-huit n'ont pas été inoculées et dans ce nombre douze sont
» devenues malades, ayant les poumons gâtés.

» Pendant l'année 1856, six cent soixante-huit bêtes ont été engrais-
» sées et au printemps de cette année la moitié de ce nombre a été ino-
» culée avec succès, deux ou trois seulement sont devenues malades, et,
» ce qui est plus remarquable, c'est qu'à la fin de 1856, c'est-à-dire, au
» commencement de l'hiver dernier, deux cent-soixante bêtes ont été
» négligées parce que nous n'avions pas de virus, et parmi ce nombre
» nous eûmes vingt-trois malades et il s'en trouvait alors parmi elles
» soixante-six qui avaient été inoculées et aucune n'a été atteinte de la
» maladie épidézootique, à l'exception d'une vache qui a été abattue pour
» un charbon au côté gauche. »

Après toutes ces erreurs et ces omissions, vous n'avez pas été surpris d'apprendre, M. le Ministre, que le rapport au sujet duquel je me permets de vous adresser ces lignes, dans l'intérêt de la vérité et de la richesse agricole du pays, n'a été adopté que par *trois* membres sur les *six* qui y étaient présents.

Les conclusions qui découlent de ce qui précède sont :

1^o Que de tous les vétérinaires qui ont fourni des rapports à la Commission, ceux qui ont pratiqué l'inoculation d'une manière suivie sont partisans de l'inoculation, tandis que ceux qui ne l'ont que peu ou pas pratiquée, lui sont contraires ;

2^o Que d'après le résultat des expériences consignées au rapport officiel, 1/2 pour cent du bétail inoculé *avec succès* a contracté la pleuropneumonie là où le bétail non inoculé la contracte dans la proportion de 40 pour cent ;

3^o Que la Commission, en signalant les publications faites à l'étranger concernant l'inoculation, n'a pas tenu compte de différents documents très-importants qu'elle avait en sa possession ;

4^o Que d'après les chiffres officiels, qui sont contraires aux simples assertions renfermées au rapport, la pleuropneumonie n'a commencé à décliner en Belgique qu'à la fin de 1852, époque à laquelle l'inoculation a été généralement appliquée ;

5^o Que le seul argument défavorable à l'inoculation renfermé dans le rapport et tiré des expériences faites chez MM. Van Volsem, est contredit par ces honnables industriels.

En terminant, je m'associe pleinement, M. le Ministre, au désir que

vous exprime la Commission, de voir les expériences directes venir confirmer les nombreux renseignements que l'on possède sur cette question et donner ainsi bientôt une solution définitive au problème qu'elle a pour mission de résoudre, et auquel on travaille depuis le commencement de 1852, — problème résolu déjà par presque toutes les Commissions officielles qui s'en sont occupées dans les diverses contrées de l'Europe.

Cette solution devient d'autant plus probable que des vingt bêtes, soumises aux expériences directes et définitives de la Commission, quatre sont mortes parmi les *dix non inoculées*, dont trois positivement de la pleuropneumonie, et des *dix inoculées* placées dans les mêmes conditions que les précédentes, aucune jusqu'à ce jour n'a ressenti la moindre atteinte de l'épidémie.

Agreez, M. le Ministre, l'expression des sentiments de profond respect, avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble serviteur,

D^r WILLEMS.

Hasselt, le 6 septembre 1857.

III

Monsieur le Ministre,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire précédemment, je dois croire que le Gouvernement, dans une question comme celle de l'inoculation de la pleuropneumonie, désire que tout fait, toute assertion, toute appréciation qu'on lui soumet, soient l'objet d'un contrôle sérieux et d'une discussion raisonnée. C'est encore dans cette pensée que je viens aujourd'hui protester, devant vous et devant le pays, contre le contenu du rapport qui vous est adressé par M. Verheyen, sur *l'épidémie pneumonique et l'inoculation préventive dans la Frise*, rapport dont vous avez bien voulu m'envoyer vingt-cinq exemplaires.

Je ne crains pas de le dire hautement, Monsieur le Ministre, c'est une œuvre faite avec parti pris, et qui tend à induire le Gouvernement et le public agricole en erreur sur les résultats obtenus de l'inoculation en Frise, et elle est d'autant plus dangereuse qu'elle est élaborée sur une échelle et dans des proportions qui peuvent lui donner l'apparence d'un travail sérieux, aux yeux des personnes qui ignorent l'attitude hostile et passionnée prise par son auteur vis-à-vis de ma personne et de mon système.

Ce prétendu rapport, Monsieur le Ministre, a surtout pour objet de

critiquer les doctrines du corps enseignant de l'école vétérinaire d'Utrecht et plus particulièrement celles de M. Jennes, l'un de ses honorables professeurs, dont les opinions, favorables au système de l'inoculation, contrarient singulièrement les assertions de M. Verheyen; en un mot, cet écrit n'est autre chose qu'un procès intenté à l'inoculation préventive, comme le sont, du reste, toutes les publications qui émanent de la même source.

Je vais prouver mes assertions :

Au lieu de toutes ces digressions dans le domaine de la science et de toutes ces tentatives pour enlever aux faits leur véritable signification, M. Verheyen aurait, me semble-t-il, mieux fait pour le moment de s'occuper un peu plus du vrai but de sa mission, et alors son voyage eut été fructueux, car il aurait fourni à la Commission et au Gouvernement des données positives sur la proportion dans laquelle sont devenus malades les animaux inoculés avec succès, comparés à ceux qui n'ont pas été inoculés. C'était là le point le plus important à constater, et que l'on cherche en vain dans ce rapport. M. Verheyen dit, à la vérité, que la mortalité du bétail s'est accrue en Frise depuis quelque temps, mais il a soin de ne pas nous apprendre si c'est *parmi le bétail inoculé ou parmi celui qui ne l'est pas*.

Heureusement que cette lacune laissée dans l'écrit de M. Verheyen vient d'être comblée par des hommes compétents, instruits et impartiaux, qui ont l'immense avantage d'habiter les lieux que M. Verheyen n'a fait que parcourir, avec des idées préconçues. Ces hommes nous disent que la perte des animaux *inoculés* a été de six pour cent, tandis que celle des animaux *non inoculés* s'est élevée au chiffre effrayant de QUARANTE pour cent.

M. Van Loon, membre des Etats députés de la Frise et Secrétaire de la Société agricole de Baarderadeel, dont M. Verheyen interprète si singulièrement les écrits, et le bureau du Congrès Néerlandais d'économie rurale, tenu à Deventer au mois de juillet de cette année, ont communiqué récemment au public, sur l'état Sanitaire du bétail en Frise et dans toute la Hollande, des documents officiels d'une haute valeur dont je vais avoir l'honneur de vous donner la traduction et qui, tout en servant de réponse au rapport de M. Verheyen, prouveront diamétralement le contraire de ce que celui-ci cherche vainement à démontrer.

Le rapport de M. Verheyen ne pouvait d'ailleurs inspirer une grande confiance, car, comme il le dit lui-même, il y manquait *la présence d'une opinion contradictoire servant de contrôle*, et M. Verheyen n'a pas daigné attendre quelques heures pour se retrouver avec M. Platel, qui lui avait été adjoint par la Commission et par Vous, pour faire ensemble le voyage

en Frise, mais il a mieux aimé y aller seul; c'était moins gênant pour lui.

C'est même cette circonstance de l'absence de tout contrôle qui a fait, comme vous le savez, M. le Ministre, rejeter le rapport de M. Verheyen, parce que la Commission n'en entendait pas accepter la solidarité; et si malgré ce rejet le rapport vous a été présenté, il ne pouvait l'être qu'au *nom privé* d'un seul membre de la Commission, lequel, me semble-t-il, ne pouvait avoir la prétention, comme cela a eu lieu, de lui donner un cachet *officiel*.

Maintenant, M. le Ministre, je laisse aux savants hollandais qui ont traité et étudié la question de l'inoculation, le soin de nous instruire et de nous éclairer.

I. — Voici d'abord la traduction du *Rapport du congrès agricole réuni à Deventer*:

La pleuropneumonie et ses remèdes préservatifs.

« Dans la réunion de la première division du douzième congrès néerlandais d'économie rurale, tenu à Deventer [1], on a décidé de faire insérer dans les journaux et dans les écrits périodiques les discussions qui ont eu lieu, concernant la pleuropneumonie et les remèdes préservatifs de cette maladie, afin de porter le plus tôt possible à la connaissance du public les importantes communications qui y ont été faites.

Ceux qui ont pris part aux discussions sur cet objet sont : MM. Van Beyma, de Weydum; Borgesius, de Oude; Pekela, Gevers Deynoot, de Rotterdam; Hartog, de Ede; van Ittersum, de Hattum; Jennes d'Utrecht; Jongkindt Coninck, de Steenwykerwold; Koning, de Oldemarkt; van Konynenburg, de Fredericksoord; Romelingh, de Haren; Smits, de Deventer, Wellenbergh, d'Utrecht; Wilhelmy, de Bergum; et Zeehuizen, de Genemuiden.

Les discours prononcés ont roulé principalement sur les huit questions suivantes :

A. — *L'inoculation de la pleuropneumonie a-t-elle une importance telle qu'on puisse l'appeler un vrai moyen préservatif destiné à faire disparaître entièrement ce fléau?*

L'expérience a appris que l'inoculation est le meilleur moyen connu, jusqu'à ce jour, pour arrêter dans son cours la pleuropneumonie. Ce

[1] Congrès tenu au mois de juillet dernier, et où se trouvaient réunies les sommités agricoles et vétérinaires de la Hollande.

[Note du Traducteur.]

n'est pas un remède infailible, puisque parfois même des animaux inoculés ont été atteints; mais un examen plus minutieux a fait découvrir que ces animaux étaient déjà attaqués avant d'avoir subi l'inoculation. Cette opération ne doit donc pas être considérée comme un moyen curatif, mais comme un remède préservatif; car l'inoculation n'enlève pas la cause de la péripneumonie. Les expériences faites par M. Wellenbergh, par M. Jennes, qui a pratiqué l'inoculation sur une grande échelle en Frise, ainsi que par MM. Van Beyma, Van Ittersum et Gevers Deynoot, ont prouvé que l'inoculation atteint son but; c'est ce que démontrent également les données statistiques qui suivent.

A Baarderadeel, il existait trois sociétés d'assurances contre les pertes de bestiaux causées par la pleuropneumonie et par les suites de l'inoculation. De ces trois sociétés, la première faisait inoculer toutes les bêtes indistinctement; la deuxième seulement les bêtes âgées de moins de trois ans; tandis que la troisième, à cause de certains préjugés religieux, s'absténait entièrement d'inoculer.

Voici quel a été le résultat de ces trois manières d'agir :

Pour une somme de 214 fr. 64 c., qui était assurée, la perte pour les associés s'élevait dans la première société d'assurances à 3 fr. 48 c., dans la deuxième à 13 fr., et dans la troisième à 19 fr. 25 c. Cependant cette dernière société ne payait que 5 pour 100, car son règlement avait établi que les associés ne pourraient prélever au delà de ce taux. La conséquence de ce qui précède, c'est que la deuxième société, de même que la première, fait inoculer toutes les bêtes indistinctement, tandis que la troisième est dissoute et que ses membres ne sont admis dans aucune des deux autres. Ces chiffres éloquents nous montrent déjà ce qu'on peut attendre de l'inoculation.

Chez M. Van Ittersum, à Hattum, la pleuropneumonie fit jusqu'à trois invasions, et la troisième fois elle fut expulsée par l'inoculation.

Le 29 août 1854, 76 bêtes furent inoculées; de ce nombre, il y en eut 14 chez lesquelles on aperçut, dès le 5 septembre, une pustule à l'endroit où l'on avait fait l'opération. Du 6 au 16 septembre, la même chose se remarqua chez les autres, excepté chez deux vaches, l'une de six ans, l'autre de huit ans. Chez celles-ci, on n'aperçut aucun effet; aussi devinrent-elles malades et périrent-elles peu après, et il est très-probable que les poumons de ces deux bêtes étaient déjà attaqués le jour où on les soumit à l'inoculation. Chez beaucoup de bêtes inoculées on a observé la pleuropneumonie à un faible degré; cependant toutes sont rétablies, à l'exception d'une bête de deux ans, qui périt le 30 septembre.

Dans les étables de M. Gevers Deynoot, sur 60 animaux inoculés en

février, 4 sont morts au mois de mai. Au printemps de 1857, plusieurs animaux furent encore inoculés, dont un a été atteint de la pleuropneumonie et en est mort au mois de mai, ainsi que la vache qui était placée près de lui à l'étable, et qui avait été inoculée deux ans auparavant, mais sans succès.

A Oldemarkt, la pleuropneumonie fit invasion au mois d'août 1855. M. Hubenet, de Dwingelo, y pratiqua alors l'inoculation, et il en résulta ce qui suit :

De 440 bêtes à cornes inoculées chez neuf cultivateurs, il en périt 20 en 1855 et 21 en 1856, dont 41 en tout. Chez un cultivateur du même endroit, 28 bêtes furent inoculées ; une seule, qui ne le fut pas, mourut. De même, un autre cultivateur fit inoculer 22 bêtes, mais ne soumit pas à l'opération une vache pleine ; celle-ci succomba, tandis que les 22 autres se trouvèrent rétablies après quatorze jours.

Dans les environs de Zwolle, la pleuropneumonie sévissait avec violence. M. Schuurinck inocula 3,000 bêtes bovines, par là il vainquit et chassa la maladie.

Près de Genemuiden, sur 1,000 animaux on en perdit 251 avant l'inoculation ; maintenant, que le chiffre du bétail s'y est élevé à 1,600 têtes, il n'y a plus de cas de maladie, grâce à l'inoculation.

Au Mastenbroeker-Polder, il y a un bétail de 10,000 à 12,000 têtes ; sur ce nombre d'animaux, une seule étable a été envahie par la maladie, et cela parce que le propriétaire, à cause de préjugés religieux, ne veult pas soumettre son bétail à l'inoculation. Des 60 bêtes que renferme cette étable, 23 déjà ont succombé. Dans toutes les autres étables, on a pratiqué l'inoculation.

L'île de Kampen renferme quatre-vingt-quatre fermes, dont quatre seulement ont été envahies. Les propriétaires de ces quatre fermes, à cause des mêmes préjugés, ne veulent pas faire inoculer leur bétail. Par suite des puissants efforts de l'autorité de la ville de Kampen, tous les autres bestiaux sont soumis à l'inoculation, et les animaux malades sont réunis dans un champ isolé. Dans le but de faire des expériences, on a placé au milieu de ce bétail atteint de la pleuropneumonie, quelques animaux inoculés, mais aucun de ceux-ci n'a été attaqué.

Dans les environs de Maertensdyk, province d'Utrecht, la pleuropneumonie a été également vaincue par l'inoculation.

De tout ce qui vient d'être rapporté, et de ces exemples qui parlent assez haut, il résulte donc que l'inoculation n'est pas seulement le meilleur remède connu jusqu'à présent, mais qu'elle est un remède préservatif d'une efficacité réelle contre la pleuropneumonie ; car tous ces faits

confirment pleinement le résultat des expériences faites depuis 1852 à l'Ecole vétérinaire du royaume.

B. — *Le séjour des bêtes à l'étable et un repos non troublé au milieu d'une atmosphère souvent étouffante, sont-elles les causes qui donnent naissance à la pleuropneumonie?*

On ne connaît pas d'une manière certaine la cause de la pleuropneumonie; il ne faut donc la chercher ni dans la nourriture, ni dans la stabulation permanente, car la cause de la pleuropneumonie n'est pas unique, mais il y a un très-grand nombre de causes qui peuvent donner naissance à cette maladie.

Des étables malsaines et une mauvaise nourriture sont, il est vrai, des fermentes de toutes les maladies, mais non pas exclusivement de la pleuropneumonie. La stabulation permanente ne produit pas d'effet nuisible; ceci a été prouvé chez M. Van Brakell Van den Eng, qui pendant quatorze années consécutives a laissé une vache dans son étable sans qu'elle soit devenue malade.

Chez M. Van Ittersum, qui depuis seize ans nourrit des bêtes à l'étable, et qui de temps en temps fait conduire quelques bêtes à la prairie, la pleuropneumonie a d'abord fait invasion parmi les veaux qui couraient dans les prairies; la deuxième fois, au mois de mars, la maladie a atteint un bœuf nouvellement acheté; la troisième fois, elle s'est montrée parmi les vaches qui se trouvaient dans les prairies, et la quatrième fois seulement, en décembre 1856, elle a attaqué les animaux des étables.

C. — *Toutes les bêtes bovines sont-elles aptes à subir les effets de l'inoculation, et une réinoculation est-elle nécessaire?*

Il n'y a que comparativement peu d'animaux chez lesquels l'inoculation ne montre pas d'effet (10 pour 100); ceux-ci sont donc aptes à contracter la maladie. Lorsqu'il ne se manifeste aucun effet, il faut inoculer une seconde fois; mais lorsque l'opération a réussi, on doit éviter de la renouveler. A l'Ecole Vétérinaire, deux bêtes bovines furent inoculées pour la seconde fois, et il se produisit des pustules, quoique lors de la première inoculation on n'eût remarqué aucun effet quelconque. Plus tard, on y inocula pour la seconde fois une cinquantaine de bêtes bovines, mais l'opération n'eut aucun succès. Dans quelques localités de la Frise on inocula trois fois le jeune bétail, savoir : à l'âge de veau, de bouvillon et de génisse.

D. — *Vu les funestes suites qu'entraîne souvent l'inoculation (telles qu'inflammation et gonflement de la queue), est-il bon d'inoculer les bêtes bovines dans les contrées où ne règne pas la pleuropneumonie?*

L'inoculation, il est vrai, est un remède préservatif; mais comme cette

opération est toujours accompagnée d'un danger, quoique minime, on ne doit pas la pratiquer avant que la pleuropneumonie ait fait invasion dans une contrée et qu'il existe un danger de contagion. Très-souvent, par suite d'un traitement malentendu de l'inoculation, il y a inflammation et quelquefois perte de la queue, suivie, dans quelques cas, de la mort de l'animal.

Chez le père du docteur Willems, à Hasselt, il y a une étable de 120 bêtes, dont aucune n'a perdu toute la queue, dont 2 en ont perdu la moitié, et quelques-unes seulement le bout; tandis qu'auparavant presque toutes perdaient le bout, et beaucoup la queue entière. En inoculant, on ne doit faire l'incision que dans l'épiderme, et on doit avoir soin, en touchant les muscles, de ne pas faire couler le sang, ce qui provoquerait une prompte inflammation et d'autres suites funestes.

Chez M. Van Ittersum, sur 120 bêtes bovines inoculées, 2 seulement ont perdu le bout de la queue.

Le *Landbouw-Courant* de 1855, n° 1, recommande un remède contre l'inflammation, et qui consiste en 3 onces d'*unguentum neapolitanum* et 2 drachmes d'*oleum corni cervi*. Ce remède, cependant, n'a pas toujours atteint son but.

Le succès de l'inoculation dépend beaucoup de l'époque à laquelle on la pratique. Il ne faut pas inoculer au mois de mai, à cause de la chaleur des mois suivants; un temps plus convenable, c'est la fin de septembre, le mois d'octobre et le commencement de novembre. Ceci ne peut naturellement se faire que dans les contrées où la pleuropneumonie sévit continuellement et où l'on inocule régulièrement tout le bétail; mais dans les contrés où la maladie fait invasion, on doit immédiatement inoculer tous les animaux, sans s'inquiéter des saisons et sans faire des distinctions d'âge.

Un poumon très-malade ne doit pas être employé pour faire des inoculations, car il produit des effets trop violents et occasionnerait une prompte inflammation.

E. — *Peut-on, en inoculant quelques animaux dans des étables saines, faire naître la pleuropneumonie parmi le bétail non inoculé?*

L'inoculation ne peut produire la pleuropneumonie chez le bétail qui se trouve mis en contact avec des animaux inoculés. M. Jennes a inoculé la moitié des bêtes d'une étable sans qu'on ait remarqué parmi les autres bêtes non inoculées quelque préjudice ou même quelque effet.

F. — *La séquestration du bétail est-elle efficace, et dans quelles conditions doit-elle être faite?*

Il est superflu de prouver que la pleuropneumonie est contagieuse,

car des milliers d'exemples sont là pour le démontrer. La maladie a été transportée de la Prusse en Hollande, et d'ici en Angleterre et au Cap. Pour prévenir la propagation de la maladie, la séquestration est donc de première nécessité.

On a tenté d'isoler des provinces entières, mais ce moyen ne saurait être employé partout. En Zélande, on peut empêcher l'entrée du bétail ; on ne le peut pas en Frise, à cause du grand commerce de bestiaux qui s'y fait. Dans la province de Groningue, l'isolement de toute la province est également nuisible, parce qu'il entrave le commerce et qu'il est, en outre, d'une grande incommodité pour les cultivateurs de Zuidlaren (Drenthe) et d'autres villages limitrophes, qui possèdent leurs prairies dans le nord de la province de Groningue. Le moyen le plus efficace, c'est le simple isolement de l'étable infectée, en traçant un cercle autour de cette étable, avec défense de conduire des bestiaux à l'intérieur de cette enceinte.

Lorsqu'en 1853 la pleuropneumonie apparut à Deventer dans les prairies communales, on proposa la séquestration des animaux malades ; mais il ne fut pas donné suite à cette proposition, et par là, sur 400 bêtes, 300 devinrent malades. Depuis ce temps, la maladie a encore fait invasion trois fois, et elle a été combattue par la séquestration ; grâce à ce moyen, 100 bêtes seulement sur 400 ont été atteintes pendant l'été passé.

G. — *Est-il quelque peu efficace d'abattre le bétail atteint de pleuropneumonie? Cette mesure, il est vrai, chasse la maladie, mais n'enlève pas la cause de la pleuropneumonie, et est, par conséquent, dans tous les cas, un gaspillage des capitaux du pays.*

Il est démontré qu'en abattant les animaux malades on empêche la propagation de la pleuropneumonie. Dans la province de Groningue, où jusqu'à présent ce fléau a fait invasion jusqu'à treize fois, on a arrêté chaque fois la marche de la maladie par l'abattage, et en Zélande on a éprouvé également l'utilité de cette mesure. En Frise, on détruit aussi absolument tout, même ce qui a été contagionné par les bêtes malades, tels que vêtements, etc. ; cependant, dans cette dernière province il vaudrait probablement mieux abandonner ce moyen, parce que la maladie y a pris une trop forte extension pour qu'on puisse encore y avoir recours. Au point de vue pécuniaire, l'abattage y est aussi regardé comme préjudiciable, car ordinairement on guérit plus de la moitié des bêtes malades.

Au moment où une maladie envahit une province, il est avantageux d'abattre sur-le-champ tout le bétail affecté, parce qu'une plus grande

extension de la maladie occasionnerait des pertes plus graves encore ; mais recourir à cette mesure dans des provinces entièrement infectées, ce serait un inutile gaspillage de fonds.

H. — *A quoi faut-il attribuer cette particularité qu'en Frise, nonobstant l'abattage, la séquestration et l'inoculation, la pleuropneumonie fait toujours des progrès ?*

Dans les localités de la Frise où la pratique de l'inoculation est généralement introduite, la pleuropneumonie ne progresse plus ; elle ne subsiste que dans les localités où les préjugés entravent l'exécution de cette pratique. Il est arrivé que ceux qui ne font pas inoculer leur bétail refusaient de faire servir à l'inoculation les poumons d'ane de leurs bêtes mortes, et préféraient les enfouir plutôt que d'accepter 6 fr. 34 c. qu'on leur en offrait.

Les cas de mortalité sont, à la vérité, très-nombreux, mais la proportion n'est pas si grande eu égard au nombre de bêtes bovines que possède la Frise ; car le bétail de cette province est évalué à 200,000 têtes, tandis que le nombre des bêtes mortes de pleuropneumonie ne s'élève qu'à 40,000.

Ce qui a donné à la maladie sa plus grande extension, c'est la conduite de certains cultivateurs qui, à la première apparition de la pleuropneumonie dans leurs étables, conduisaient tout leur bétail au marché. Or, le marché était infecté, et tous les animaux qui s'y trouvaient allèrent, à leur départ, répandre l'infection dans les diverses localités.

De tout ce qui précède, on peut donc déduire les conclusions suivantes :

1° Jusqu'à présent, l'inoculation est le meilleur remède préventif ; elle peut arrêter la propagation de la pleuropneumonie, et enfin vaincre la maladie.

2° La stabulation permanente ne donne pas naissance à la pleuro-pneumonie.

3° Une première inoculation ne produit pas d'effet sur toutes les bêtes bovines ; s'il ne se montre pas d'effet, l'opération doit être renouvelée, et elle réussit alors souvent à la deuxième inoculation ou à une suivante.

4° Comme l'opération est toujours accompagnée de quelque danger, on ne doit pratiquer l'inoculation que lors de l'apparition de la pleuro-pneumonie dans une contrée.

5° L'inoculation faite à quelques animaux dans une étable, ne saurait faire naître la pleuropneumonie chez les autres animaux non inoculés.

6^o Il est nécessaire de séquestrer le bétail atteint. L'isolement de toute une province a des effets nuisibles au commerce et est d'une exécution difficile. Il vaut mieux isoler l'étable infectée en établissant un cordon sanitaire.

7^o Abattre le bétail atteint est une mesure utile au moment de l'invasion de la maladie dans une contrée ou dans une province ; mais lorsque toute la province est infectée, ce n'est alors qu'un gaspillage inutile de capitaux.

8^o L'extension que prend en Frise la péripneumonie, malgré la séstration, l'inoculation et l'abattage, doit être attribuée aux préjugés contre l'inoculation et à la présence de bêtes malades dans les marchés.

Fait au nom du bureau de la première division du douzième congrès néerlandais d'économie rurale. »

H.-M. HARTOG, secrétaire.

II. — Traduction du rapport de M. Van Loon :

L'INOCULATION DES BÊTES BOVINES, EN VUE DE PRÉVENIR LES RAVAGES DE LA PLEUROPNEUMONIE, ATTEINT-ELLE SON BUT ?

« Dans cette commune (Baarderadeel), il existe trois différentes sociétés de cautionnement mutuel, dans le but d'indemniser les dommages essuyés par la perte de bêtes bovines.

Dans la première société, on inocule toutes les bêtes bovines ; dans la deuxième, toutes les bêtes au-dessous de trois ans, avec faculté pour les membres de faire inoculer aussi leur autre bétail, mais avec obligation pour eux, en cas d'invasion de la maladie dans leurs troupeaux, de soumettre toutes les bêtes à l'inoculation ; dans la troisième, on ne fait absolument aucun usage de l'inoculation.

J'ai fait un état conforme à cette classification ; j'en ai tiré les éléments des rapports hebdomadaires, adressés par M. le bourgmestre de cette commune à MM. les membres des Etats députés, et je l'ai complété au moyen des renseignements déposés à la secrétairerie concernant les inoculations faites par MM. Jennes et Kielstra. Cet état va du mois de mai 1856 au 24 avril 1857, et comprend les catégories suivantes :

A. Bêtes qui avaient été inoculées ou réinoculées au moins six semaines avant que la maladie fit invasion.

B. Etables dont le jeune bétail avait été inoculé *avant* l'apparition de la maladie, le bétail plus âgé *immédiatement* ou, au plus, dix jours *après* cette apparition, ou bien, dont toutes les bêtes furent inoculées *immédiatement* au moment de l'invasion de la maladie.

C. Animaux auxquels l'inoculation ne fut pas appliquée.

Voici cet état :

NOMS.	LIEU D'HABITATION.	ÉPOQUE DE L'INVASION DE LA PLEUROPNEUMONIE.	ÉPOQUE DE L'INOCULATION.	NOMBRE DE BÉTES.	BÉTES MORTES OU ABATTUES.
<i>A.</i>					
Syste P. Gredanus.	Jorwerd.	9 mai.	1855 et 14 mai.	8	1
Klaas H. de Roos .	Weidum.	24 octobre.	1855 et 27 octobre.	34	5
E.-J. Sieg.	Brilswerd.	19 décembre.	mai et 19 décembre.	48	4
N.-J. Swiersstra .	Beidum.	10 décembre.	1855, mai et décembre.	52	2
Doeke J. Oostra .	Weidum.	juillet 1856. - 5 janvier 1857.	1856, octobre 1856.	35	2
M.-D. Viersma .	Rozum.	17 novembre.	1856, octobre.	37	3
J.-A. Albera de Vries.	Weidum.	25 novembre.	1855 et 5 novembre.	27	1
Sjöard T. de Vries.	Beard.	9 octobre.	14 octobre.	25	2
P. de Roer r.	Weidum.	14 octobre.	1855 et 9 octobre.	30	0
Vé J.-T. Visser .	Mantum.	1855 et octobre.	1855 et octobre.	31	0
				327	20 ou 6 p. 400.
<i>B.</i>					
A.-J. Bosma .	Bozum.	5 avril et 6 octobre.	15 mai, 6 octobre.	36	4
P.-A. Santema .	Brilswerd.	9 octobre.	10 octobre.	25	3
S.-J. Bloemhof .	—	15 octobre.	10 et 17 octobre.	40	6
Vé J.-T. Bakker .	Oostenlittens.	21 décembre.	Ma, octobre, 11 déc.	41	6
A.-K. Braendenburg .	Oosterwijerum.	24 octobre.	20 octobre, 5 novembre.	21	4
L. Bonnema .	—	20 octobre.	18 et 25 octobre.	48	2
L.-H. Paisma .	Oostenlittens.	18 octobre.	11 octobre, 22 octobre.	39	4
Vé M.-S. Mensma .	Maangum.	22 septembre.	8 octobre, 16 décembre.	27	4
Vé F.-J. Goslinga .	Beers.	6 décembre.	9 octobre, 17 novembre.	40	4
W.-F. Jellema .	—	16 novembre.	35	4	
				352	39 ou 41 p. 400.
<i>C.</i>					
J.-H. Haditsma .	Jorwerd.	22 mars, 12 août.	NON INOCULÉES.	37	15
O.-R. Syperda .	Bozum.	16 mai.	—	64	33
P.-E. Enga .	Schillardaard.	27 mai.	—	36	20
J.-P. de Jong .	Hyliaard.	29 septembre.	—	40	15
S.-J. Jousma .	Winsum.	29 septembre.	—	37	16
N.-T. Rosma .	Hyliaard.	27 octobre.	—	33	12
R.-H. de Groot .	Jorwerd.	9 novembre.	—	35	10
T. Suerveld .	Beard.	16 décembre.	—	30	9
Vé J.-T. Boersma .	Oosterwijer.	22 décembre.	—	35	11
E.-D. Bakker .	Schillardaard.	6 septembre et 13 mars 1857.	—	37	4
				384	455 ou 40 p. 400.

Les étables énumérées ici sont celles de chaque catégorie qui étaient le

plus fortement attaquées, de manière que, si toutes les personnes de cette commune qui ont des bestiaux pouvaient être placées dans cette classification, celles que j'ai citées seraient dans chaque catégorie les dix plus importantes.

Pour plus de facilité, j'ai exprimé par *autant pour cent* la proportion des pertes au total des bêtes.

Il est inutile d'ajouter d'autres éclaircissements, si ce n'est que, pour former un ensemble, j'ai dû mentionner sous la lettre *A* deux étables dans lesquelles il n'y a eu aucune perte parmi les bêtes inoculées, et que, si parmi celles énumérées sous la lettre *B*, j'avais pris des étables dont les bêtes avaient été inoculées deux, trois, quatre, cinq et six semaines après l'apparition de la maladie, je serais arrivé, sans aucun doute, à une perte de 20 à 25 pour 100.

Je laisse volontiers décider par d'autres jusqu'à quel point ma communication répond à la question faite ci-dessus. Si j'ai communiqué des chiffres éloquents, que d'autres les examinent, et que de cet examen ils en viennent à des expériences ultérieures, et de celles-ci à des résultats favorables.

En finissant, je ne puis m'empêcher d'exprimer le vœu que tous ceux qui en ont l'occasion rassemblent des renseignements exacts relativement à l'inoculation et les rendent publics, afin qu'on connaisse de plus en plus la valeur ou la non-valeur de ce moyen.

J. VAN LOON,
Secrétaire de la société de Baarderadeel et Membre
des États députés de Frise.

III. — Une troisième pièce, toute d'actualité, qui doit trouver sa place ici, est un article extrait de la *Nouvelle Gazette de Rotterdam* du 25 novembre 1857, dont voici la traduction :

« La Commission instituée dans la Hollande méridionale [1] pour la propagation de l'inoculation de la pleuropneumonie du gros bétail, vient d'envoyer (sous la date du 10 Octobre 1857) aux États Députés de cette province le rapport général de ses travaux et des résultats qu'elle a obtenus pendant l'année 1856.

» Cette Commission constate avec plaisir que ses opérations dans le courant de l'année précédente ont produit un effet tellement salutaire que les demandes, pour faire pratiquer gratuitement les inoculations, ont été tellement nombreuses qu'elle s'est vue dans le cas, à la fin de l'année, de ne pouvoir donner suite à quelques-unes de ces demandes, parce

[1] Cette Commission renferme dans son sein des praticiens, des propriétaires et des professeurs de l'École Vétérinaire d'Utrecht.

[Note du Traducteur.]

que, d'après ses calculs, les sommes mises à sa disposition n'étaient pas suffisantes pour subvenir aux frais de toutes ces inoculations et pour couvrir les indemnités éventuelles.

• Le bétail de 105 éleveurs a été inoculé aux frais de la Commission provinciale, et le nombre des bêtes inoculées est de 2,146 ; ce qui fait 1,834 têtes de bétail en plus que dans l'année 1855, pendant laquelle 312 bêtes seulement ont été soumises à l'inoculation.

• De ces 2,146 bêtes inoculées, 1,693 l'ont été avec un succès manifeste, et sur ce nombre 429 ont perdu un bout de la queue, 8 ont succombé aux suites de l'opération, et 5 ont encore, après, contracté la pleuropneumonie, dont 4 sont mortes [1].

• La proportion de ces pertes est donc : Perte d'une partie de la queue, 1 sur 16 1/21 ; Mortes, 1 sur 268, et 1 sur 429 a contracté la pleuropneumonie.

• Le chiffre des bêtes qui ont succombé, comparé à celui des bêtes inoculées par le Medécin Vétérinaire Swart, a été très-petit, puisque sur 1,563 bêtes inoculées par lui, il n'y en a eu que 2 mortes, tandis que M. le Vétérinaire Steygerwalt compte 6 mortalités sur 416 sujets inoculés; M. le Vétérinaire Van Staden n'a aucun cas de mort sur 167 inoculations pratiquées aux frais de la Commission provinciale.

• M. Van Der Burg de Nieuwland a fait inoculer 436 bêtes, et la prime promise lui a été décernée. Aucune des bêtes inoculées à ses frais n'a succombé aux suites de l'opération.

• Le Vétérinaire L. Swart a pratiqué 609 inoculations ; le Vétérinaire E.-C. Van Staden, 2,587 et le Vétérinaire H.-F. Steygerwalt 293. Par conséquent à M. Van Staden a été accordée la première prime de 150 florins, à M. Swart la seconde de 100 florins et à M. Steygerwalt la troisième de 50 florins.

• Le nombre des inoculations pratiquées par les soins de la Commission est de 5,637 sujets ; et pendant les années 1855-1856 jusqu'à la mi-septembre 1857, 18,560 inoculations ont été signalées à la Commission. Celle-ci émet donc l'avis suivant :

• L'inoculation du virus pneumonique, comme moyen préservatif contre cette maladie, ayant été pratiquée sur une grande échelle, presque dans toute la province, de manière que partout on a pu se convaincre de ses effets, et l'expérience ayant de plus démontré clairement que les pertes de queue et les cas de mort ont considérablement diminué pendant ces derniers mois, il résulte de ces faits que *l'on peut attribuer à l'inocula-*

[1] Toutes ces bêtes se trouvaient dans des foyers épizootiques, et à la p. 42 du même rapport, il est dit, que la pleuropneumonie atteignait les animaux *non inoculés* dans la proportion de 60 à 70 pour cent.

[*Note du Traducteur.*]

tion une vertu préservative, que cette opération peut être pratiquée hardiment dans des étables non infectées, sans crainte de transmettre la maladie aux bêtes non inoculées, et que sa mise en pratique dans des étables infectées produit un effet salutaire pour prévenir de la contagion les bêtes saines qui se trouvent dans de telles étables, et même pour arrêter le développement de la maladie et tempérer ses suites fâcheuses chez les animaux contagionnés et en apparence encore bien portants.

» En se basant sur les considérations qui précèdent, la Commission croit qu'il est de son devoir de recommander avec confiance, aux personnes que la chose concerne, la pratique de l'inoculation sur le bétail sain ou suspect, comme moyen préservatif contre la pleuro-pneumonie. »

La Commission dit à la fin de son rapport, qu'en prenant des mesures pour aider à la propagation de l'inoculation, les Etats Députés ont droit non seulement à la vive reconnaissance des détenteurs de bétail de cette province, mais aussi de tous ceux qui ont à cœur le bien-être et les progrès de l'Agriculture.

La lecture de ces documents officiels ne peut plus laisser le moindre doute relativement aux résultats obtenus par l'inoculation en Frise comme dans toute la Néerlande, et prouve une fois de plus, par des milliers d'exemples et contrairement aux assertions de M. Verheyen et de la majorité de la Commission, que le fléau de la péripneumonie épizootique cède nécessairement devant la pratique, bien faite, de l'inoculation préventive.

Maintenant, Monsieur le Ministre, j'aurai l'honneur de soumettre à Votre justice la demande suivante : tous les documents hostiles à l'inoculation sont publiés par le Gouvernement et à ses frais, tandis que les documents qui lui sont favorables ne voient le jour que par des efforts privés ou restent sans publicité aucune. Je suis persuadé, Monsieur le Ministre, qu'il me suffira d'appeler sur cette anomalie votre bienveillante attention pour que les faits que j'oppose aux publications en question, pour que mes lettres enfin, reçoivent la même publicité que les pièces qu'elles refutent. Ce ne serait qu'équitable, car c'est le seul moyen de donner aux personnes que la chose intéresse le moyen de découvrir la vérité, qui doit leur échapper nécessairement du moment où on ne leur soumet pas le *pour* et le *contre*.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance des sentiments de profond respect et d'entier dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble serviteur,
Dr WILLEMS.

Hasselt, le 24 octobre 1857.

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Bruxelles.

Monsieur le Ministre,

L'état de stagnation où a été laissée, depuis assez longtemps, la question de l'examen officiel de l'inoculation de la pleuropneumonie, m'impose l'obligation de Vous adresser la présente, afin de Vous mettre au courant des motifs déplorables qui ont entravé en Belgique la solution de cette question, au grand préjudice des intérêts du pays. Je parlerai donc, Monsieur le Ministre, avec une entière franchise, persuadé que Vous m'en saurez gré.

N'est-il pas aussi surprenant que fâcheux, Monsieur le Ministre, que la Commission officielle, nommée par Vous au commencement de 1852, pour l'étude de l'inoculation n'ait, jusqu'à ce jour, formulé aucune conclusion décisive, tandis qu'en France, en Hollande, en Prusse et en Italie, pays où sévit également le fléau de la péripneumonie épizootique, les Commissions officielles qui ont eu pour mission de résoudre le problème de la préservation du bétail, ont exprimé des avis et formulé des conclusions tout en faveur de ce système préservatif.

Et en effet, Monsieur le Ministre, il devait en être ainsi : dans les pays étrangers, les différents corps savants qui avaient à s'occuper de l'inoculation de la pleuropneumonie exsudative ont été résolument et de bonne foi à la recherche de la vérité, sans parti pris, sans idées préconçues,

Tandis que dans notre pays, le système de l'inoculation a été condamné *à priori*, avant qu'aucune expérimentation fût faite; et parmi ceux-là même qui ont été appelés à le juger officiellement, il s'est trouvé des hommes qui, cherchant à faire plier toute pratique à leurs théories souvent creuses, l'ont, de prime abord, repoussé comme une utopie, sous le prétexte que la science était en désaccord avec la pratique.

Aussi, je n'hésite pas à le dire hautement, les rapports adressés au Gouvernement, par suite de ce système d'hostilité, n'ont guère été de nature à pouvoir l'éclairer, car les faits qu'on y relatait étaient souvent dénaturés; tout ce qui était favorable au système d'inoculation était, pour ainsi dire, passé sous silence, tandis que tout ce qui lui était défavorable y occupait la plus large place.

Votre honorable prédécesseur, persuadé qu'abandonnée au jugement de cette Commission, la solution de la question de l'inoculation devait être désormais impossible, prit la résolution de la modifier, et par son arrêté du 20 octobre 1855, il en institua une nouvelle, qui cette fois-ci renfermait, sur neuf membres, trois représentants de l'élément pratique.

Malheureusement, dans cette nouvelle Commission, qui aurait dû être composée d'hommes nouveaux, neutres et impartiaux, figuraient, en premier lieu, ceux qui s'étaient montrés, dans l'ancienne Commission, les adversaires les plus acharnés du système, et dès lors une solution impartiale et rigoureuse, basée sur l'observation des faits, est devenue de nouveau impossible.

Quant aux membres praticiens, observateurs judicieux et conscien-
cieux, leur opinion, basée sur une expérience de plusieurs années et des
meilleures suivies, n'a pu prévaloir contre celle de ces hommes qui ont la
plupart exprimé dès le début, dans l'ancienne Commission, des opinions
qu'ils croient de leur honneur de soutenir en dépit de tout.

Il y a donc aujourd'hui, M. le Ministre, conflit d'opinions au sein même de la Commission actuelle, et il est bon de noter que tous les membres praticiens de la Commission, sans distinction, ont leur conviction faite sur l'efficacité de l'inoculation qu'ils proclament hautement, tandis que parmi l'élément scientifique, aucun est partisan, d'autres la rejettent systématiquement, puis d'autres encore, tout en ne niant pas sa vertu, se retranchent derrière des hésitations, des doutes interminables, en un mot, ils voudraient bien condamner le système, mais les faits acquis à son histoire ne leur permettent pas de hasarder cette condamnation.

Ce qu'il y a à regretter dans tout ceci, c'est que la Commission officielle a dépensé des sommes assez rondes, et qu'en définitive au lieu d'éclairer le Gouvernement et le pays sur la valeur réelle de l'inocu-

lation, elle a fait beaucoup de mal en entravant la manifestation de la vérité et en empêchant, par ses irrésolutions, la propagation chez le cultivateur et l'industriel, d'une pratique dont tous ceux qui l'ont mise en usage reconnaissent les effets salutaires.

Il est tout aussi regrettable, Monsieur le Ministre, qu'après avoir institué à deux reprises différentes des *expériences directes*, les seules expériences qui aient servi aux Commissions officielles étrangères pour formuler leur jugement favorable à l'inoculation, et qui devraient être également du plus grand poids aux yeux de la Commission Belge, celle-ci les ait deux fois brusquement interrompues au moment où elles étaient sur le point d'aboutir à des résultats décisifs, et cela, Monsieur le Ministre, pour la raison qu'elles étaient *trop favorables au système de l'inoculation*.

C'est ainsi que seize bêtes furent inoculées, le 8 août 1852, à l'école vétérinaire de Cureghem et soumises aux expériences directes de la Commission, et quelque temps après, au lieu de continuer sur ces animaux les expériences de cohabitation et de contagion, ils furent égorgés, sans motif aucun ; néanmoins M. le Rapporteur a soin de constater, page 113 du rapport, qu'à cette époque « pas une de ces bêtes inoculées avec ou sans succès n'a contracté la pleuropneumonie exsudative. »

En 1857, quelques membres de la nouvelle Commission, s'apercevant qu'en suivant la voie des renseignements fournis par MM. les Vétérinaires, la solution de la question était impossible, demandèrent l'institution de nouvelles expériences directes, ce qu'ils n'obtinrent qu'après beaucoup de débats et beaucoup d'instances, car ce genre d'expériences a toujours donné tort aux adversaires de l'inoculation, à ceux qui préfèrent rester dans l'inaction et fatiguer, sans résoudre la question, le Gouvernement et le public agricole. La Commission acheta alors, pour le compte du Gouvernement, vingt bêtes bovines dont dix furent inoculées le 7 février 1857. Tous les phénomènes caractéristiques de l'inoculation se passèrent régulièrement sans que les animaux eussent à souffrir le moins du monde de cette opération. Ces animaux, partagés par nombre égal en inoculés et non inoculés, furent ensuite placés en partie à l'Ecole vétérinaire de l'Etat, en contact avec des animaux malades de la pleuropneumonie exsudative, respirant constamment leurs miasmes déleteries et mangeant la nourriture délaissée et salie par leur bave, et en partie dans des foyers d'infection de différentes communes des environs des villes de Bruxelles et de Gand.

Les expériences continuèrent jusqu'au mois de septembre dernier et fournirent le résultat suivant :

Des dix bêtes *non inoculées*, quatre succombèrent, dont trois positivement de la pleuropneumonie, et des dix *inoculées*, *aucune* ne contracta la maladie.

Ce résultat si favorable au système de l'inoculation préventive, obtenu entre les mains de la Commission elle-même, contraria tant quelques-uns de ses membres qu'il proposèrent de demander à Votre honorable prédécesseur la dissolution de la Commission, proposition qui fut fortement combattue par MM. Delwaert, Vanvinckeroye, Platel et Wittouck, qui la rejettèrent et demandèrent que les expériences continuassent encore six mois, et que, cette époque écoulée, la Commission se prononçât catégoriquement sur la valeur de ces expériences. Ce qui fut décidé.

Les choses en étaient là lorsqu'intervint une décision, signée par l'honorable Monsieur de Decker, qui arrêta brusquement le cours des expériences, et donna ainsi satisfaction aux adversaires de l'inoculation, tandis que les membres de la Commission, partisans du système, réclamèrent vivement contre cette décision.

Les animaux en expérience furent vendus, sous le prétexte que le Gouvernement ne pouvait plus mettre à la disposition de la Commission la somme de deux mille quatre-cents francs, somme nécessaire pour achever complètement les expériences, quoiqu'un membre de la Commission, M. Platel, voulut s'engager à les placer dans ses étables, et qu'en outre moi-même j'eusse offert à votre honorable prédécesseur par une lettre en date du 1^{er} septembre 1857, de payer cette somme dans le cas où les Chambres législatives l'eussent refusée, car il était évident que si les expériences avaient continué, la Commission eut été forcée de proclamer le triomphe du système de l'inoculation; or, c'est ce que la majorité voulait éviter à tout prix.

Les faits que je viens de Vous signaler, Monsieur le Ministre, ont provoqué au sein de la Commission des tiraillements; des opinions contradictoires s'y sont manifestées, et les avis sont tellement partagés que le dernier rapport de la Commission a été repoussé par *trois* Membres sur les *six* qui étaient présents.....

Quelques Membres, représentant l'élément scientifique, condamnent le système; un plus grand nombre s'abstient de se prononcer, tandis que tous ceux qui représentent l'élément pratique et qui, témoins oculaires et intéressés de milliers d'expériences, ont pu formuler leurs convictions, se déclarent hautement partisans de l'inoculation.

Je vous laisse à juger, M. le Ministre, jusqu'à quel point le maintien d'une telle Commission peut être utile au pays et au Gouvernement. Elle ne fera pas plus dans l'avenir qu'elle n'a fait par le passé, et cependant

la Commission Belge, qui aurait dû, par esprit national, se prononcer la première, a été dépassée déjà par les Commissions Française, Hollandaise, Prussienne et Italienne, qui se sont montrées favorables à cette découverte si importante, que j'ai eu l'honneur de confier à vos soins en 1852, où vous me promîtes d'en faire faire une étude sérieuse.

J'ose donc espérer, Monsieur le Ministre, que, grâce à votre sollicitude, des mesures seront prises afin qu'en ajoutant de nouveaux membres à la Commission, celle-ci puisse éclairer le Gouvernement et le public agricole et lui faire connaître son jugement officiel. Car, aujourd'hui, quelques personnes soulèvent encore des doutes sur la valeur réelle de l'inoculation appliquée au bétail, parce que dans cette question elles trouvent, d'un côté, le résultat favorable des expériences officielles de la Commission Belge, et de toutes les autres Commissions officielles étrangères qui ont eu pour mission d'étudier l'inoculation; ensuite l'opinion favorable de tous les Vétérinaires qui ont pratiqué le système d'une manière suivie, celle de la société centrale d'agriculture de Belgique, celle de la plupart des savants, tels que : MM. Didot, directeur de notre école Vétérinaire, Daumerie, vice-président de la société centrale d'agriculture, Baudet-Laferge, H. Bouley, Sanson, comte de Gasparin, Yvart, Ulrich, Dupacq, Hengeveld, Huffnagel, Wellenberg, Jennes, Ponza, Strada, Ercolani, Corvini, Vedari, etc., etc., qui reconnaissent tous à l'inoculation une vertu prophylactique incontestable; puis vient une fraction très-importante de la Commission Belge, ainsi que tous les praticiens et industriels qui l'appliquent sur leur bétail; — de l'autre côté, on rencontre une autre fraction de la Commission Belge, quelques théoriciens et d'autres personnes qui n'ont que peu ou pas pratiqué l'inoculation, et qui cherchent vainement à faire condamner un système, *dont tous ceux qui s'en servent depuis des années avouent se trouver parfaitement.*

Vous jugerez, Monsieur le Ministre, dans votre haute sagesse et votre impartialité, s'il n'est pas plus que temps de mettre fin à un état de choses qui peut servir peut-être quelques amours propres, mais qui nuit considérablement à l'agriculture et par conséquent aux intérêts les plus vitaux de la Belgique.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance des sentiments de profond respect et de dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble serviteur,

D^r WILLEMS.

Hasselt, le 3 Février 1858.

